

# Les quatre piliers du service public

PHILIPPE SUINEN

*Président de la Chambre wallonne de commerce et d'industrie, Institut Destrée*

publics (ministères compris);

**Q** quatre points retiennent particulièrement l'attention parmi les attentes vis-à-vis du secteur public, ceci sans pré-attention exhaustive et en pleine conscience de l'importance de ses missions: un cadre porteur, des opportunités, une gouvernance publique irréprochable et une capacité partenariale prospective.

## Un cadre porteur

Ceci relève de la compréhension et du respect mutuel, les entreprises développant de la valeur, de l'activité et de l'emploi. Elles attendent donc beaucoup d'un cadre les mettant au moins dans les mêmes conditions de compétitivité que leurs principaux concurrents, ainsi que d'un niveau d'attractivité internationale valorisant et stimulant leur créativité.

## Des opportunités

La responsabilité du secteur public est de remplir des missions d'intérêt général pour l'ensemble des citoyens. Il s'agit notamment de défendre, au niveau international, les intérêts de nos entreprises, notamment par des traités facilitant leurs exportations, mais aussi par des mises en évidence de nos capacités technologiques et industrielles vis-à-vis de l'étranger.

Ainsi, il est tout autant naturel qu'obligatoire, pour prendre l'exemple du secteur du transport ferroviaire, que des entreprises publiques comme la SNCB et Infrabel témoignent en appui aux efforts de promotion internationale d'opérateurs industriels belges de ce secteur.

Sur un autre plan, l'investissement public fait partie des leviers de relance économique et est aussi à considérer comme porteur d'opportunités, en ce compris dans le secteur de la défense.

## Une gouvernance publique irréprochable

La qualité de la gouvernance publique, aussi bien son efficacité que son respect profond des valeurs du service public, constitue pour les entreprises un élément indispensable de confiance, de convergence dans l'excellence et d'attractivité internationale.

Cette qualité doit reposer sur:

- le non-cumul de mandats publics considérés comme nécessitant un temps plein;
- la stricte limitation du nombre d'autres mandats publics exercés par personne;
- des rémunérations conformes aux responsabilités exercées et au travail effectivement réalisé;
- l'instauration de plafonds individuels de rémunération;
- l'impossibilité de cumul entre fonctions exécutives (administrateur général, CEO,...) et délibératives (conseils d'administration et comités en dépendant) dans les entreprises et organismes publics ainsi que dans les sociétés où le secteur public détient au moins 50% du capital;
- la transparence en temps réel quant aux situations personnelles en détention de mandats et en rémunérations en découlant;
- des contrats d'administration et de gestion entre gouvernements et services
- une responsabilisation des services publics sur cette base en leur confiant les tâches de gestion et de proposition exercées par les cabinets ministériels; en organisant un contrôle tant interne qu'externe en prévenant tout risque de conflit d'intérêts dans ce cadre comme dans celui de la tutelle; en intégrant dans les contrats d'administration et de gestion des objectifs clairs et des résultats chiffrés à atteindre ainsi que les mesures à prendre en cas de non-réalisation;
- l'objectivation des nominations et des promotions;
- la clarté, la simplification et la lisibilité du paysage des services publics et de leur rôle. À l'égard des entreprises, des précisions sont nécessaires quant à ce rôle afin d'éviter la concurrence déloyale d'opérateurs publics. On doit en effet faire rentrer dans leur mission d'intérêt général une fonction d'éclaireur et d'introducteur pour les entreprises privées, notamment celui de les présenter auprès d'homologues étrangers du secteur public. Cela et pas plus.

## Une capacité partenariale prospective

Les entreprises savent que le futur de la

Wallonie sera ce que les Wallonnes et les Wallons en feront. C'est notamment là une question d'attractivité internationale, à savoir la capacité de notre territoire à être choisi par des acteurs (locaux ou extérieurs) comme localisation pour tout ou partie de leurs activités. L'image donnée y a toute son importance.

Il est donc temps de réfléchir à – et proposer un consensus wallon sur l'attractivité, liant les autorités gouvernementales et politiques, les partenaires sociaux et les autres forces vives. Comme la prévisibilité est un élément fondamental de l'attractivité, ce consensus devrait porter sur les apports de chacun à la construction de cette attractivité ainsi que sur les valeurs, objectifs et principes d'action en garantissant la continuité.

Les attentes vis-à-vis du secteur public: un cadre porteur, des opportunités, une gouvernance publique irréprochable et une capacité partenariale prospective.